

Séance extraordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mardi 17 décembre 2013, à compter de 19 h 00, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Conrad Hubert                      M. Philippe St-Jacques  
                         M. Alain Patry    M. Roger Pilon  
                         M. Marcel Lafontaine

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### 2013-RAG-5121      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée.

#### 2013-RAG-5122      **ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS 2014**

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu d'adopter le calendrier des réunions 2014 comme suit :

13 janvier 2014  
3 février 2014  
3 mars 2014  
7 avril 2014  
5 mai 2014  
2 juin 2014  
7 juillet 2014  
11 août 2014  
8 septembre 2014  
6 octobre 2014  
3 novembre 2014  
1<sup>er</sup> décembre 2014

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Demande de deux citoyennes**

La directrice générale mentionne au conseil qu'elle a reçu deux demandes concernant une annulation d'intérêts. Le conseil mentionne que l'annulation ne peut se faire, car ce serait injuste pour d'autres citoyens qui paient des intérêts dû à leur retard.

#### 2013-RAG-5123      **FORMATION D'UNE EMPLOYÉE DE REMPLACEMENT POUR BOIS-FRANC ET EGAN-SUD**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale Annie Pelletier et la directrice générale Mariette Rochon sont toutes deux seules au bureau sans aucun autre employé dans l'administration;

CONSIDÉRANT QUE dans un cas de maladie ou congé prolongé la fermeture du bureau complète pendant toute la durée du congé serait obligatoire faute d'employé;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu de former à deux (Bois-Franc et Egan-Sud) Mme Francine Marenger afin d'avoir une employée de remplacement dans un cas de fermeture prolongée.

Adoptée.

2013-RAG-5124

### **FERMETURE DU TEMPS DES FÊTES**

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu que le bureau municipal soit fermé du 24 décembre au 2 janvier inclusivement. Les heures normales d'ouverture reprendront le 3 janvier 2014.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Choix de l'endroit pour le soulèvement des anciens élus**

La directrice présente au conseil des menus différents pour le choix de l'endroit du souper. Le conseil préfère le Château Logue et la date fixée sera le 27 décembre si les deux anciens élus sont disponibles.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Réponse des publicitaires sur le chemin Parc Industriel**

La directrice générale présente au conseil les réponses reçues concernant les nouveaux coûts pour la publicité sur la nouvelle pancarte sur le chemin du Parc Industriel. Un des publicitaires qui est présent sur la pancarte s'obstine en disant que l'entente prévue il y a 15 ans était à vie. La directrice a regardé aux archives et aucun document n'a été signé à ce sujet. Une durée à vie signifie la vie de la pancarte et comme elle vient d'être refaite à neuf, les publicitaires doivent respecter la nouvelle entente prise par le conseil. De plus, le publicitaire qui n'est pas d'accord a fait un changement de pancarte et ce n'est plus du tout le même nom qui était là au départ ni même le même propriétaire. Donc, si ce publicitaire désire garder sa nouvelle affiche il devra respecter la nouvelle entente faute de quoi, son panneau sera retiré.

2013-RAG-5125

### **CONTRAT DE LA CUEILLETTE DE DÉCHETS ET RECYCLAGE**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Services sanitaires Lebel inc. a fait faillite;

CONSIDÉRANT QUE la directrice a signé un simple document avec la compagnie 9289-4609 Québec Inc. afin d'assurer la continuité du service pour la cueillette de déchets et recyclage dans l'attente d'une solution de remplacement;

CONSIDÉRANT QUE d'après la clause 12.1 point 6 du contrat qui précise que si l'entrepreneur commet un acte de faillite, fait une proposition ou devient généralement insolvable la municipalité de Bois-Franc est en droit de mettre fin au contrat immédiatement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu de mettre fin au contrat avec Services sanitaires Lebel Inc. et de signer une entente inter municipale d'un an avec la municipalité de Montcerf-Lytton pour la cueillette de déchets et recyclage.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Réponse à la demande d'étude de trafic**

La directrice générale présente au conseil la réponse reçue concernant la demande d'étude de trafic faite au Ministère des Transports afin de faire allonger la zone de 50 km/h pour faire diminuer la vitesse du trafic devant l'école St-Boniface. La réponse reçue est négative mentionnant que la longueur de la zone est conforme et qu'il n'y a aucune problématique pour l'instant.

2013-RAG-5126

##### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Julie Jolivette, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale